

1712/1870
DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

RÉDIGÉ

PAR LES PLUS SAVANTS PROFESSEURS ET DOCTEURS EN THÉOLOGIE
DE L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE MODERNE

COMPRENANT

- 1^o LA SCIENCE DE LA LETTRE, savoir : la philologie biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament, la géographie sacrée, la critique, l'herméneutique;
- 2^o LA SCIENCE DES PRINCIPES, savoir : l'apologétique, la dogmatique, la morale, la pastorale, les catéchèses, l'homilétique, la pédagogie, la liturgie, l'art chrétien, le droit ecclésiastique;
- 3^o LA SCIENCE DES FAITS, savoir : l'histoire de l'Église, l'archéologie chrétienne, l'histoire des dogmes, des schismes, des hérésies, la patrologie, l'histoire de la littérature théologique, la biographie des principaux personnages;
- 4^o LA SCIENCE DES SYMBOLES, ou l'exposition comparée des doctrines schismatiques et hérétiques, et de leurs rapports avec les dogmes de l'Église catholique, la philosophie de la religion, l'histoire des religions non chrétiennes et de leur culte.

PUBLIÉ PAR LES SOINS

DU D^r WETZER

Professeur de philologie orientale à l'université
de Fribourg en Brisgau,

ET DU D^r WELTE

Professeur de théologie à la faculté de
Tubingue.

Approuvé par S. G. M^{gr} l'Archevêque de Fribourg

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR I. GOSCHLER

CHANOINE, DOCTEUR ÈS-LETTRES, LICENCIÉ EN DROIT

TROISIÈME ÉDITION

TOME XVII

PACCA — PÉLAGIANISME

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

3, RUE DE L'ABBAYE, 3

1870

Droits de reproduction et de traduction réservés.

Papias un homme d'une instruction variée et notamment versé dans l'Écriture sainte (1), ce qui n'est pas en contradiction avec le passage où il l'appelle *σφόδρα μικρὸς τὸν νοῦν*; car, malgré toute son érudition, Papias paraît avoir manqué d'intelligence et de discernement. C'est ce qui explique aussi ses opinions millénaires (2). Il s'était appliqué à rassembler soigneusement toutes les traditions existantes, sans s'appliquer à faire un choix critique, sans séparer la vérité de son enveloppe extérieure et grossière, des additions qui l'avaient altérée, défigurée, faussée, et prit à la lettre et dans leur sens propre toutes sortes d'expressions figurées et d'images mystiques. C'est ainsi que son travail, dans lequel il ne pensait guère s'éloigner de la tradition saine et authentique de l'Église, servit plus tard aux millénaires pour fortifier leurs opinions. Ce fut certainement la piété envers son maître Papias qui entraîna S. Irénée (3) dans les opinions millénaires. Eusèbe, qui avait devant les yeux le Christianisme de son temps, juge peut-être Papias avec trop de sévérité, et l'on comprend comment Papias, malgré les erreurs où l'entraînèrent sa crédulité et son manque de jugement, jouit d'une grande autorité dans l'antiquité chrétienne.

Les fragments de Papias ont été réunis par Halloin, Grabe (4) et Galland (5).

Cf. Du Pin, *Bibl.*, t. LIII; Lumper, *Patrol.*, I, p. 360; Möhler-Reithmayr, I, p. 176; Reischl, *le Chiliasme dans les trois premiers siècles de l'Église*, dans la Revue mens. de Théol. d'Alzog, 1850, mars.

(1) *Hist. eccl.*, 5, 36.

(2) *Foy. CHILIASME.*

(3) *Foy. IRÉNÉE (S.).*

(4) *Spicileg.*, t. II.

(5) T. I, 316-420.

PAPISTE (CONJURATION). *Voyez OATES.*

PAQUE DES JUIFS. *Voyez FÊTES JUDAÏQUES.*

PAQUES (CONTROVERSE SUR LA FÊTE DE). On croit habituellement que l'ancienne Église n'avait que deux opinions divergentes sur la fête de Pâques, l'opinion de l'Asie Mineure et l'opinion de l'Occident; mais les recherches les plus récentes ont mis hors de doute qu'il y eut trois partis à cet égard, dont deux se trouvaient dans l'Église même, et dont le troisième était hérétique et appartenait à la secte des Ébionites.

Ce dernier parti soutenait en général que l'ancienne loi était encore obligatoire, par conséquent que la pâque légale de l'Ancien Testament était toujours en vigueur. La fête pascale de cette secte n'était par conséquent pas une fête purement chrétienne.

Les deux autres partis, au contraire, étaient tous deux sur un terrain uniquement chrétien; à leur avis le *type*, la pâque judaïque, était aboli, ayant été pleinement réalisé par le Christ.

Mais ces deux partis, purement chrétiens, se divisaient sur deux points: 1^o par rapport au *temps* de la fête de Pâques; 2^o par rapport au *jeûne*. Quant au temps, en général, ils étaient d'accord en ce sens que tous deux observaient d'aussi près que possible la chronologie, pour marquer l'année de la mort du Christ, et voulaient, par conséquent, prendre le 14 Nisan pour déterminer le jour de leur fête, non parce qu'ils pensaient que la loi judaïque eût encore quelque valeur à cet égard, mais parce que la Passion du Christ commença réellement le 14 Nisan. Ils se fondaient donc, non sur des motifs légaux, mais sur des motifs historiques.

Mais, en partant de cette base commune, on pouvait arriver à des différences. Les uns insistaient davantage sur

le jour de la semaine et voulaient célébrer la fête le jour même de la semaine où le Christ mourut réellement et ressuscita. Ceux-ci, et c'étaient surtout les Occidentaux, célébraient, par conséquent, l'anniversaire de la mort du Christ toujours un vendredi, la fête de la résurrection toujours un dimanche.

Les autres, c'étaient principalement les fidèles de l'Asie Mineure, les Orientaux, insistaient surtout sur le jour de l'année ou du mois et voulaient célébrer la mort du Seigneur le jour du mois de Nisan où le Christ était réellement mort, et c'était, à leur avis, le 14 Nisan. Ils croyaient, en effet, et les Occidentaux partageaient aussi alors cette opinion, que le Christ, dans la dernière année de sa vie, n'avait plus mangé l'agneau pascal avec ses disciples et qu'il avait été crucifié ce même jour, 14 Nisan, avant le repas pascal. Ils célébraient, par conséquent, toujours la mort du Seigneur le 14 Nisan, quelque jour de la semaine que ce fût. Ils donnaient la préférence à la date du mois ou de l'année. Du reste les premiers ne négligeaient pas entièrement cette date de l'année ou du mois; le 14 Nisan était également décisif pour leur fête (l' $\alpha\delta'$, car l' $\alpha\delta'$ = 14), c'est-à-dire que leur fête se déterminait d'après l' $\alpha\delta'$. Quand le 14 Nisan tombait un vendredi les deux partis étaient d'accord pour le jour de la fête, puisque le jour de la semaine et la date du mois s'accordaient comme dans la semaine normale (où le Christ mourut); mais quand, par exemple, le 14 Nisan tombait un mardi, les Asiatiques célébraient la mort du Christ le mardi et les Occidentaux le vendredi suivant (c'est-à-dire suivant l' $\alpha\delta'$). Par conséquent et logiquement les Asiatiques célébraient le jour de la résurrection, non pas toujours le dimanche, mais précisément le 16 Nisan.

La seconde différence concernait,

nous l'avons dit, le jeûne, et le motif de cette différence était la manière diverse dont se comprenait le jour de la mort du Christ. Les Occidentaux le considéraient uniquement comme un jour de deuil; ils jeûnaient ce jour-là en envisageant en quelque sorte son côté *historique*. Les Orientaux jeûnaient ce jour-là en envisageant son côté *dogmatique*, en le considérant comme le jour de la *Rédemption*, et, par conséquent, pour eux, au point de vue capital, c'était, non pas un jour de deuil, mais un jour de joie, un jour de joie à dater du moment où le Christ était mort et avait consommé l'œuvre de la Rédemption. Les heures qui précédaient celui de la mort étaient seules pour eux un temps de tristesse. C'est pourquoi ils *terminaient* le jeûne avec le moment de la mort du Christ, à trois heures de l'après-midi, et célébraient alors la cène et les agapes. Les Occidentaux, au contraire, envisageant le jour entier comme un jour de deuil, continuaient leur jeûne (signe de leur deuil) jusqu'au moment heureux de la résurrection, et ne célébraient cène et agapes que ce jour-là. Mais non-seulement c'était la fin du jeûne qui différait; il ne régnait pas une uniformité complète dans le mode de jeûner ($\alpha\dot{\iota}\delta\omicron\varsigma$), comme le témoigne S. Irénée dans Eusèbe (1). Cependant toutes ces différences n'atteignaient pas le fond même de la question, elles restaient à l'enveloppe.

Mais il en était autrement quant au troisième parti, celui des Ébionites. Il avait cela de commun avec celui des Asiatiques que les Ébionites se réglaient aussi d'après la date de l'année ou du mois, sans égard au jour de la semaine. Il existait, par conséquent, deux partis *quartodécimans*, qui différaient, toutefois, du tout au tout. Les quartodécimans ébionites tenaient à la pâque de

(1) *Hist. eccl.*, V, 24.

l'Ancien Testament, et pour eux le *festin de pâques* était la chose capitale. Les autres quartodécimans prétendaient que l'ancien festin pascal était aboli, que le type était évanoui, parce que ce qu'il annonçait, c'est-à-dire la mort de l'Agneau sur la croix, était accompli, et qu'en conséquence le Chrétien célébrait, non le *festin*, mais la *mort* du Seigneur. Les deux partis en appelaient à la Bible. Les Ébionites disaient : Le Christ lui-même célébra le festin pascal le 14 Nisan; par conséquent les Chrétiens doivent le célébrer de même. Les quartodécimans orthodoxes soutenaient, au contraire, que, la dernière année de sa vie, le Christ n'avait pas mangé l'agneau pascal, qu'il avait été crucifié le 14 Nisan, avant le moment où se célébrait le festin pascal.

La patrie de l'opinion quartodécimane était l'Asie proconsulaire, avec quelques provinces voisines (la Cilicie, la Mésopotamie, la Syrie); les quartodécimans ébionites étaient aussi originaires de ces parages (par exemple Laodicée). Que si, en général, les quartodécimans ne formaient que la minorité des Chrétiens, les Ébionites, à leur tour, ne constituaient également, à ce qu'il semble, qu'une faible fraction. La majorité bien prononcée des Chrétiens se réglait, pour célébrer les pâques, toujours d'après le jour de la semaine. Suivant Eusèbe (1) la fête de Pâques se célébrait ainsi, « à l'exception des Asiatiques, par toutes les autres Églises du monde entier, » et il cite en particulier la Palestine, Rome, le Pont, les Gaules, l'Osroène, Corinthe, la Phénicie, Alexandrie. Il ajoute, dans la Vie de Constantin le Grand, « toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce (2). »

Ainsi c'était la pratique universel-

le, *praxis communis*. Les quartodécimans orthodoxes, comme il ressort de la lettre de leur chef Polycrate d'Éphèse (1), en appelaient à l'évangéliste S. Jean, en partie aussi à l'apôtre S. Philippe, et affirmaient que ces grandes autorités avaient toujours célébré les pâques le 14 Nisan.

Mais la pratique commune, *praxis communis*, se fondait aussi sur l'autorité apostolique, et les partisans de cette pratique soutenaient que c'étaient les princes des Apôtres, S. Pierre et S. Paul, qui l'avaient introduite (2).

Tous les partis du reste conservaient l'expression de l'Ancien Testament, la *Pâque*, *Pascha*, quoique ce mot ne rappelât spécialement que le *passage* de l'ange exterminateur, puisque פֶּסַח, de פָּחַח, signifie *passage* (3). D'une manière plus générale le mot signifiait la *délivrance d'Égypte*, et dans ce sens les Chrétiens pouvaient l'employer pour désigner la fête de leur délivrance (en prenant l'Égypte au figuré). Mais, à côté de la forme hébraïque פֶּסַח, la forme aramaïque נִפְחַח (se prononçant *Pascha*), prévalut dans la vie ordinaire, et c'est ainsi que les Pagano-Chrétiens, qui ne savaient pas l'hébreu, furent facilement amenés à tirer le mot *Pascha* du verbe grec πάσχειν.

On comprenait sous le mot *Pascha* tantôt toute la semaine de la Passion en elle-même, tantôt le jour le plus solennel de cette semaine, tantôt l'un ou l'autre des jours de cette semaine.

Pour distinguer ces jours on désigna (on ignore à dater de quel moment) le jour de la mort par ces mots πάσχα σταυρώσιμον, le jour de la résurrection par les mots πάσχα ἀναστάσιμον (4).

L'antagonisme de la pratique johan-

(1) Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 24.

(2) Id., *Hist. eccl.*, V, 23.

(3) *Exode*, 12, 21, 27.

(4) Suicer., *Thesaur.*, t. II, p. 621 sq., t. I, p. 304.

(1) *Hist. ecclés.*, V, 23; *Vita Const.*, III, 19.

(2) *Vita Const.*, III, 19.

nite et de la pratique commune éclata d'abord d'une manière évidente, mais, comme on était d'accord quant à l'esprit et au fond même de la chose, on toléra la différence chronologique. S. Irénée en est témoin ; il affirme (1) que les évêques romains avant Soter, en remontant jusqu'à Xyste, au commencement du deuxième siècle, demeurèrent en paix avec ceux qui suivaient l'autre pratique (celle de S. Jean). La première négociation connue, relative à cette différence, et en même temps la première tentative pour y remédier, eut lieu lorsque S. Polycarpe, vers le milieu du deuxième siècle, vint trouver à Rome le Pape Anicet (2) ; on ne peut pas nettement déterminer dans quelle année. Baronius (3), sans motif suffisant, pense que ce fut la cinquième année de Marc Aurèle, c'est-à-dire 167 apr. J.-C. Mais Polycarpe était déjà tellement vieux alors qu'il eût difficilement entrepris un pareil voyage. D'ailleurs Anicet était monté sur le Saint-Siège six ans auparavant, et par conséquent Polycarpe avait pu aisément le visiter plus tôt.

Du reste Polycarpe ne se rendit pas à Rome à propos de la question de la pâque, comme le pense Baronius, mais à propos de quelques autres dissidences qu'il voulait régler avec Anicet (4). Il était certainement le plus digne représentant de cette pratique johannite, puisqu'il était le seul disciple survivant de S. Jean ; mais qu'il appartint réellement au parti de la pratique pascale de S. Jean ou de l'Asie Mineure, cela ressort avec évidence, non-seulement de ce qu'il était évêque de Smyrne, en Asie Mineure, mais de ce que Polycrate d'Éphèse, ce vif champion de la pratique de S. Jean, en appelle, contre

le Pape Victor, précisément à Polycarpe (1). Polycarpe et Anicet en se voyant se donnèrent le baiser de paix et conférèrent sur la pâque ; mais leurs débats ne durèrent pas longtemps, Anicet ne pouvant déterminer Polycarpe à abandonner la pratique « qu'il avait observée en communion avec l'évangéliste S. Jean, » et Anicet ne voulant pas non plus sacrifier la méthode « de ses prédécesseurs dans l'épiscopat. »

Toutefois ils demeurèrent en communion entre eux, et Polycarpe eut l'honneur de dire la sainte messe dans l'église et en présence du Pape. Là-dessus ils se séparèrent pacifiquement, et la paix continua à régner entre les deux partis représentés par ces saints personnages.

C'est quelques années après que nous rencontrons dans l'histoire les premiers mouvements des quartodécimans ébionites. Méliton, de Sardes, raconte, dans un fragment de son ouvrage *περί τοῦ Πάσχα*, conservé par Eusèbe (2), « que, lorsque Servilius Paul fut proconsul en Asie, et que Sagaris, évêque de Laodicée, subit le martyre, une vive controverse éclata à Laodicée au sujet de la pâque. » C'était probablement vers 170, époque à laquelle Méliton florissait. Le petit fragment de l'évêque de Sardes ne dit pas quel était ce point de controverse, mais nous l'apprenons d'un autre côté. Apollinaire d'Hiérapolis, contemporain et compatriote de Méliton, dont il partageait les opinions, écrivit aussi un ouvrage sur la pâque, et les deux fragments qui en ont été conservés dans la *Chronicon pascale* (3) contiennent une polémique contre les quartodécimans ébionites. Il est par conséquent vraisemblable que le parti qui se montrait à Laodicée, et qui était combattu par Méliton, appartenait à

(1) Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 24.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Ad ann.* 167, n. 8 sq.

(4) Eusèbe, V, 24.

(1) L. c.

(2) IV, 26.

(3) Édit. Dindorf, I, 15.

la secte des quartodécimans ébionites. Apollinaire et Méliton, tous deux apologistes et lumières de leur temps, étaient certainement d'accord sur la question de la pâque. Or Apollinaire, comme le prouvent ses fragments, était un quartodéciman johannite, et Méliton l'était également, car Polycrate en appelle précisément à lui (1). Du reste l'ouvrage de Méliton donna aussi occasion à Clément d'Alexandrie d'écrire un *λόγος περὶ τοῦ πάσχα*, non pour réfuter, mais pour compléter le livre de Méliton. Clément dit, dans les fragments conservés de Méliton (2), que la dernière année le Christ ne mangea plus l'agneau pascal, qu'il mourut ce jour-là même, avant que la fête de Pâque des Juifs ne commençât. Il combattit par conséquent les quartodécimans ébionites.

Il en fut de même, au milieu du troisième siècle, de S. Hippolyte (3). On lit dans un de ses fragments (4) : que la controverse dure encore, quelques Chrétiens disant d'une manière erronée que le Christ avait mangé l'agneau pascal avant sa mort, et que c'était un motif pour nous de faire de même. Or le Christ, lors de sa Passion, ne goûta pas de l'agneau pascal, car il était lui-même l'agneau annoncé, qui allait s'immoler ce jour-là même. » Ce fragment de S. Hippolyte provient de son livre contre les hérésies, et dès lors on comptait avec raison les quartodécimans ébionites parmi les hérétiques. On n'est pas surpris qu'un évêque italien, comme S. Hippolyte, crût nécessaire de combattre la direction ébionite, quand on pense que cette opinion avait des défenseurs jusque dans Rome. Eusèbe (5) dit en effet : « Il y avait, du temps des Montanistes, plu-

sieurs sectes à Rome, dont les chefs étaient Florinus et Blastus. » Il ne fait pas connaître leur doctrine, mais il dit de Florinus qu'il fut destitué de ses fonctions ecclésiastiques, et que tous deux avaient séduit beaucoup de fidèles. Il ajoute (1) que S. Irénée écrivit contre Florinus un livre de *Monarchia*, et un autre de *Schismate* contre Blastus, dont d'ailleurs il ne fait pas connaître l'enseignement.

Nous en apprenons davantage du supplément ajouté au livre de Tertullien, de *Præscriptione* (supplément dont, il est vrai, Tertullien n'est pas l'auteur), et où il est dit (2) : *Est præterea his omnibus (Marcion, etc.) etiam Blastus accedens, qui latenter judaismum vult inducere*. Ainsi Blastus était un judaïsant, et, d'après ses teudances, un affilié des quartodécimans ébionites de Laodicée. Si Blastus a cherché à introduire, en 180, à Rome même, le quartodécimanisme ébionite, il est psychologiquement facile d'expliquer pourquoi le Pape Victor conçut à l'égard des quartodécimans, en général, le vif ressentiment qu'il manifesta dans sa discussion avec Polycrate.

Nous arrivons par là à la seconde époque de la controverse relative à la pâque.

Les deux tendances que nous avons définies entrent vivement en lutte. Ce fut vraisemblablement le Pape Victor qui détermina cette lutte. La défiance qu'il conçut, en général, à l'égard des quartodécimans, à l'occasion de Blastus, le décida à ne plus vouloir tolérer en aucune façon qu'on fixât la pâque au 14^e Nisan. Suivant la chronique de S. Jérôme, il écrivit en 190 aux évêques les plus considérables de tous les pays pour les engager à tenir des conciles provinciaux qui ordonne-

(1) Eusèbe, V, 24.

(2) *Chronic. pasch.*, l. c., p. 10.

(3) Voy. HIPPOLYTE (S.).

(4) *Chron. pasch.*, l. c., p. 12 sq.

(5) *Hist. eccl.*, V, 15.

(1) l. c., c. 20.

(2) C. 55.

raient que partout le temps pascal serait fixé d'après le mode occidental. Dans quelques-unes de ces lettres, par exemple dans celle qu'il adressa à Polycrate d'Éphèse, il y avait des menaces en cas de résistance (1). Dans le fait un grand nombre de conciles s'assemblèrent, et tous, sauf ceux de l'Asie Mineure, déclarèrent unanimement « que la règle de l'Église était de ne célébrer le mystère de la résurrection qu'un samedi, que tout autre jour était interdit (2). » Tous les synodes firent connaître leur décision aux fidèles. Mais Polycrate, évêque d'Éphèse, s'exprima tout différemment. Il réunit aussi un concile provincial où se trouvèrent un grand nombre d'évêques. Ils donnèrent tous, dit-il (3), leur assentiment à la lettre qu'il leur proposa d'adresser au Pape Victor. « Nous célébrons, y est-il dit, le vrai jour, sans rien ajouter, sans rien retrancher, » et il en appelle à ce sujet à l'apôtre S. Philippe, à S. Jean, à Polycarpe, etc., qui tous avaient célébré la pâque le 14^e jour après la nouvelle lune. Sept de ses parents avaient été, ajoute-t-il, évêques d'Éphèse avant lui et avaient observé cette coutume. « J'ai 65 ans, je ne crains pas les menaces, car je sais qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » A la vue de cette lettre, rapporte Eusèbe, le Pape Victor voulut exclure les Églises asiatiques de la communion de l'Église, ἀποτίμωμαι περιῶται, et en conséquence il adressa une encyclique aux Chrétiens de ces contrées. On peut interpréter les paroles d'Eusèbe en ce sens que Victor avait déjà, en effet, lancé une sentence d'excommunication contre ces Églises, et Socrate avait compris Eusèbe dans ce sens (4). Mais il est plus exact de dire, comme l'a

prouvé Valois, dans ses Annotations sur Eusèbe (1), que le Pape avait la pensée d'excommunier les Asiatiques, mais qu'il fut retenu, notamment par S. Irénée, et ne lança pas l'anathème. Eusèbe dit, en effet : « *Il essaya de les exclure,* » et ajoute plus loin : « Cette conduite de Victor déplut à plusieurs évêques, qui l'exhortèrent à rétablir la paix. Il existe encore des lettres dans lesquelles ils le blâment sévèrement. » Cependant Eusèbe ne fait connaître de ces lettres que celle d'Irénée, lequel, d'une part, quoique Asiatique de naissance, soutenait que la résurrection de Notre-Seigneur devait être célébrée le dimanche, et, d'autre part, engageait le Pape « à ne pas exclure de la communion ecclésiastique toute une série d'Églises qui ne faisaient qu'observer une ancienne coutume. » Eusèbe conclut qu'Irénée était, comme son nom l'indiquait, destiné à être un homme vraiment pacifique, εἰρηνοποιός.

Ainsi la controverse n'eut pas le résultat qu'avait désiré Victor, savoir, d'établir l'uniformité; cependant il paraît que quelques Églises de l'Asie Mineure, à la suite de ces explications, abandonnèrent leur ancienne coutume et adoptèrent la pratique commune (2).

Jusqu'à ce moment le conflit avait porté sur deux points : 1^o Était-ce la date du mois ou le jour de la semaine qui était décisif? 2^o Quand devait cesser le jeûne?

Mais au troisième siècle il se joignit à ces deux points de controverse une nouvelle difficulté grave; ce fut une question *astronomique*.

Nous savons que jusqu'à ce moment, chez les Asiatiques comme chez les Orientaux, avait prévalu cette règle : c'est le 14 Nisan qui détermine la pâ-

(1) Eusèbe, V, 24.

(2) Id., V, 23.

(3) Id., V, 24.

(4) *Hist. eccl.*, V, 22.

(1) Eusèbe, V, 24.

(2) Voir *Annotations* de Valois d'Euseb., V, 23.

que, que la pâque soit célébrée ce jour-là même (comme chez les Asiatiques) ou le *dimanche* suivant, car le dimanche était le point le plus important pour les Occidentaux.

Il s'éleva alors la question de savoir « *A quel moment de l'année arrive le 14 Nisan ?* ou : Comment faut-il mettre en rapport cette *date de la lune* avec l'année solaire ? »

L'année religieuse des Juifs, dont le premier mois se nomme *Nisan*, commence au printemps, et le 14 Nisan arrive à peu près avec la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps.

Or beaucoup de Pères de l'Église attachaient une importance particulière à cette circonstance que la pâque avait été célébrée par les anciens Hébreux, et au temps du Christ, *après* l'équinoxe, et par conséquent devait toujours avoir lieu après le commencement du printemps, et ils observaient en outre que, jusqu'à la ruine de Jérusalem, les Juifs avaient exactement observé cette date des *ides*, et que ce n'était qu'après la ruine de leur ville qu'ils avaient adopté la fausse pratique de ne plus se régler dans leurs *ides* suivant l'équinoxe.

Ce qui résultait de cette opinion est clair ; celui qui l'admettait ne pouvait plus désormais régler sa pâque d'après ce 14 Nisan qu'autant que ce jour tombait *après* l'équinoxe. Mais s'il arrivait chez les Juifs *avant* l'équinoxe, les Chrétiens devaient dire : « Les Juifs célèbrent cette fois le 14 Nisan un mois trop tôt, et ce n'est pas la pleine lune *avant*, mais la pleine lune *après* l'équinoxe qui est la vraie pleine lune de Nisan (chaque mois des Juifs commençant avec la pleine lune). Dans ce cas les Chrétiens célébraient leur pâque un mois plus tard que les Juifs, et la déterminaient d'après la première pleine lune suivant l'équinoxe du printemps.

De là il résultait encore :

1. Que, si un quatorzéimain johan-

nite adoptait le moment de l'équinoxe, il célébrait sa pâque toujours le jour même de la pleine lune après l'équinoxe du printemps, sans s'inquiéter du jour de la semaine ni de l'accord de ce jour avec le 14 Nisan des Juifs (tandis que les Ébionites observaient le calcul des Juifs) ;

2. Que, si un Occidental adoptait le moment de l'équinoxe, il célébrait sa pâque toujours un dimanche *après* la pleine lune qui suivait l'équinoxe du printemps ; que, si la pleine lune tombait elle-même un dimanche, il ne célébrait point la pâque ce jour-là, mais seulement le dimanche suivant, et cela parce que le jour de la résurrection, la pâque, devait avoir lieu non aux *ides* (le jour même de la mort du Christ), mais *après* les *ides*.

Nous verrons tout à l'heure que beaucoup d'Alexandrins, sinon tous, partirent de ce nouveau moment (astronomique) pour leur calcul de la pâque ; mais il n'est pas aussi facile de reconnaître si les Asiatiques en firent de même. Le septième (8^e) canon apostolique ordonnait d'une manière générale de célébrer la pâque après l'équinoxe du printemps.

Il était désormais plus difficile aux Chrétiens de déterminer le temps pascal que lorsqu'ils pouvaient se régler uniquement d'après les Juifs. Il fallut par conséquent que les Chrétiens établissent des calculs spéciaux, et le plus ancien calcul que nous ayons à cet égard est celui de S. Hippolyte ou celui du cycle de 16 ans, d'après lequel la pleine lune de Pâques revient toujours, au bout de 16 ans, au même jour du mois, mais non de la semaine ; après 112 ans au contraire elle tombe le même jour du mois et de la semaine. Ideler remarque à ce sujet qu'Hippolyte aurait pu raccourcir son calcul de moitié, puisque, d'après lui, la pleine lune de Pâques revient tous les

8 ans au même jour du mois et tous les 56 ans au même jour du mois et de l'année (1).

Abstraction faite de cela, Hippolyte établit les principes suivants :

1° Le jeûne ne doit être terminé que le samedi.

2° Par conséquent c'est le dimanche qui donne la mesure, c'est le dimanche qu'on communie; le vendredi on célèbre la mémoire de la mort du Christ.

3° Comme Hippolyte ne place jamais les ides au delà du 18 mars, il est certain qu'il prit le 18 mars pour le temps de l'équinoxe.

4° Si les ides tombaient un vendredi, naturellement ce vendredi était pour lui le vendredi saint; mais si les ides tombaient un samedi, le dimanche de Pâques pour lui n'était pas le jour suivant, mais (et par conséquent toute la semaine sainte) huit jours plus tard. De même, si les ides tombaient un dimanche, c'était non pas ce jour-là, mais le dimanche suivant, qui était le dimanche de Pâques.

Hippolyte étant un disciple de S. Irénée et son évêché étant près de Rome, nous pouvons considérer son calcul pascal comme un monument authentique de la pratique occidentale, surtout de la pratique romaine, concernant Pâques, au troisième siècle. Denys le Grand (2), qui composa un canon pascal avec un cycle de 8 ans, aujourd'hui perdu, dit que l'Église d'Alexandrie à cette époque ne célébrait Pâques qu'après l'équinoxe. Mais un autre Alexandrin, Anatolius, évêque de Laodicée depuis 270, dont Eusèbe a conservé un fragment sur la célébration de la pâque (3), alla plus loin qu'Hippolyte : il découvrit le cycle pascal de 19 ans, demanda formellement que Pâques ne fût jamais

célébré qu'après l'équinoxe, et fixa l'équinoxe au 19 mars.

Bientôt son cycle subit de nouvelles modifications et fut généralement admis, avec ces changements, du temps de Dioclétien, dans Alexandrie. Une modification capitale était celle d'après laquelle les Alexandrins fixèrent l'équinoxe, non au 19, mais au 21 mars, ce qui était alors astronomiquement assez exact. En outre, quand les ides tombaient un samedi, ils s'écartaient d'Anatolius et d'Hippolyte, ils célébraient Pâques dès le lendemain, comme on le fait aujourd'hui.

C'est à Eusèbe de Césarée qu'on attribue d'avoir complété le cycle de 19 ans. Aux principales différences anciennes s'en étaient ajoutées de nouvelles au sujet de l'équinoxe. Non-seulement les Asiatiques conservèrent en partie le calcul judaïque de cette époque, de sorte que leur Pâques pouvait tomber avant l'équinoxe, mais encore beaucoup d'Occidentaux négligèrent le nouveau moment astronomique et célébrèrent Pâques avant l'équinoxe. Tous ces contempteurs de l'équinoxe célébraient, par conséquent, souvent leur Pâques avant le reste du monde chrétien et s'appelaient par ce motif *protopaschites*. Mais même parmi les *équinoxialistes* régnait cette différence que les Alexandrins calculaient leur Pâque d'après le cycle de 19 ans et prenaient le 21 mars pour la date de l'équinoxe, tandis que les Romains, tant qu'ils suivirent Hippolyte, observèrent le cycle de 16 ans, ensuite un cycle de 84 ans, et datèrent l'équinoxe du 18 mars. Si, par conséquent, une année la pleine lune tombait le 19 mars, elle comptait déjà, d'après les Latins, pour la pleine lune de Pâques, et ils célébraient la Pâque dès ce moment, tandis que, d'après le calcul alexandrin, cette pleine lune étant antérieure à l'équinoxe, les Alexan-

(1) *Manuel de Chronol.*, II, 222.

(2) Eusèbe, VII, 20.

(3) *Hist. eccl.*, VII, 82, 83.

drins attendaient une nouvelle pleine lune et ne pouvaient célébrer Pâques qu'un mois plus tard.

Ces différences amenèrent de nombreuses perturbations et provoquèrent le mépris des païens. C'est pourquoi le concile d'Arles, de 314, ordonna (canon 1) que la pâque serait célébrée *uno die et eodem tempore per omnem orbem*, et que le Pape promulguerait, suivant la coutume, une encyclique à ce sujet. Ce concile voulut, par conséquent, faire prédominer la coutume romaine. Mais comme les décrets d'Arles (1) n'obtinrent pas partout le même accueil, il s'en faut, et ne parvinrent pas à établir l'uniformité dans l'Église, la décision d'un concile universel devint nécessaire, et en effet le premier concile œcuménique s'occupa de cette question. On ne sait pas en détail ce qui se passa à cet égard à Nicée (2). Nous ne connaissons que le résultat, tel qu'il nous a été conservé et qu'il est consigné dans l'encyclique du concile lui-même (3) et dans la lettre circulaire de l'empereur (4).

Le concile écrit à l'Église d'Alexandrie et aux frères bien-aimés en Égypte, en Libye et dans la Pentapole, en ces termes : « Nous vous donnons l'heureuse nouvelle que nous avons établi l'unité relativement à la sainte fête de Pâques. Nous nous sommes, à votre prière, entendus heureusement sur cette question. Tous nos frères d'Orient, qui célébraient antérieurement la pâque avec les Juifs, la fêteront désormais avec les Romains, avec nous et avec tous ceux qui dès l'antiquité l'ont célébrée comme nous. »

L'empereur Constantin dit, dans sa circulaire à tous ceux qui n'avaient pas

assisté au synode : « Lorsque s'éleva la question relative au jour de Pâques, on décida unanimement qu'il serait convenable que tous les fidèles célébrent cette fête le même jour ; car quoi de plus beau et de plus désirable que de voir célébrée de *la même manière*, et d'une manière uniforme pour tous les Chrétiens, la fête qui nous a donné l'espoir de l'immortalité ? On déclara surtout inconvenant de suivre, à cette occasion, la pratique (le calcul) des Juifs... Nous pouvons, en rejetant leur coutume, léguer à la postérité le mode de célébrer la pâque que nous avons suivi depuis le premier jour de la Passion du Christ jusqu'à celui-ci (l'ordre des jours de la semaine). Nous ne devons avoir rien de commun avec le peuple juif, ennemi de l'Église, car le Sauveur nous a montré une autre voie. Notre culte se règle d'après un mode plus légitime et plus convenable (l'ordre des jours de la semaine), et, en adoptant unanimement ce mode, nous voulons, très-chers frères, nous séparer de toute communauté avec les Juifs ; car il est tout à fait absurde de soutenir, comme ils s'en vantent, que, sans leurs indications, nous ne pourrions pas célébrer cette fête... Ils ne voient pas que, même dans cette question de la pâque, la vérité leur échappe, si bien que, dans leur égarement, repoussant toute amélioration, ils célèbrent souvent dans la même année deux pâques (1). En outre il faut remarquer que, dans une question si grave et pour une fête si solennelle, il ne doit pas régner de division. Le Sauveur ne nous a laissé qu'un jour dont date notre Rédemption, c'est-à-dire sa Passion ; il n'a voulu qu'une Église catholique. Songez,

(1) Quand, en effet, les ides tombent avant l'équinoxe, les Juifs célébrant leur Pâque avant l'équinoxe, la nouvelle année solaire (d'un printemps à l'autre) n'a pas encore commencé, et, par conséquent, les Juifs ont, dans une même année solaire, deux fois Pâque.

(1) Voy. ARLES.

(2) Voy. NICÉE.

(3) Socrate, *Hist. eccl.*, I, 9.

(4) Id., l. c. Théodoret, *Hist. ecclés.*, I, 10. Eusèbe, *Vita Const.*, III, 17.

par conséquent, combien il est inconvenant que, le même jour, les uns observent le jeûne et les autres donnent des festins (1). C'est pourquoi la divine Providence veut que cette question soit réglée et qu'un seul et même mode règne dans l'Église... Comme c'est un devoir de n'avoir rien de commun avec les meurtriers du Seigneur, et comme le mode qu'observent toutes les Églises d'Occident, du Sud et du Nord, et quelques-unes d'Orient, est le plus raisonnable, il a paru bon à tous les Pères, et j'ai affirmé que vous seriez du même avis, que le mode unanimement suivi à Rome, en Afrique, en Italie, en Égypte, en Espagne, dans les Gaules, en Bretagne, en Libye, dans toute l'Achaïe, dans les diocèses d'Asie et du Pont, en Cilicie, soit également adopté avec joie par vous... et, pour le dire en peu de mots, il a été décidé, par le jugement unanime du concile, que la sainte fête de Pâques serait célébrée partout le même jour, car il ne convient pas que dans une chose aussi sainte il y ait des divergences (2). »

Les actes du concile ne renferment pas plus de détails, mais on comprend

(1) Supposez que les ides tombent un vendredi : les quartodécimans ébionites donnaient un festin ce jour-là, le festin de pâques, et les Catholiques jeûnaient rigoureusement. Mais il était même possible que parmi les orthodoxes les uns jeûnassent, et que les autres donnassent des festins. En effet les quartodécimans johannites terminaient, comme nous l'avons vu, leur jeûne aux ides, à trois heures après midi, par conséquent, par exemple, le mercredi, vers trois heures, tandis que les Occidentaux continuaient le jeûne jusqu'au dimanche.

Enfin les Occidentaux n'étaient pas tout à fait d'accord entre eux : ceux qui n'observaient pas l'équinoxe, les protopaschites, pouvaient, comme nous l'avons vu, célébrer leur fête de pâques et leur jeûne un mois plus tôt que les équinoxialistes ; par conséquent leur jeûne était depuis longtemps terminé lorsqu'il commençait chez les autres.

(2) Eusèbe, *Vita Const.*, III, 18-20.

que la décision des Pères s'appuyait sur le calcul qui était alors le plus répandu parmi les orthodoxes, savoir qu'on parlait des ides *après* l'équinoxe et du dimanche d'après les ides ; c'était le moyen d'empêcher de célébrer deux pâques dans une même année solaire. Mais de ce que le concile défendit de célébrer la pâque en même temps que les Juifs il résulta une autre conséquence grave, qui n'était pas expressément exprimée par le concile de Nicée, mais qui était certainement renfermée dans ce qui précède, et fut en effet formulée plus tard, savoir : que, lorsque les ides tombaient un dimanche, Pâques n'était pas célébré ce dimanche, mais huit jours plus tard, et cela par deux motifs :

1° Parce que le jour des ides était celui de la mort du Sauveur, et que par conséquent la fête de sa résurrection devait être postérieure ;

2° Parce que, dans les années où le jour des ides était un dimanche, les Chrétiens auraient célébré la fête de Pâques en même temps que les Juifs.

Ainsi le concile de Nicée fixa trois points pour Pâques :

1. Pâques doit toujours être célébré un dimanche ;

2. Le dimanche après les ides ;

3. Après les ides qui suivent l'équinoxe. On ne sait cependant pas si le concile admit pour l'équinoxe le 21 mars (comme les Alexandrins) ou le 18 mars (comme les Romains), ou s'il ne fit pas attention du tout à cette différence, comme le présume Ideler (1).

Il nous semble, contrairement à Ideler, que le concile remarqua fort bien cette grave différence, mais qu'il chercha à la résoudre tacitement, en décrétant, comme le rapporte S. Cyrille d'Alexandrie, « que l'Église d'Alexandrie, remarquable par ses connaissances as-

(1) *L. c.*, II, 238.

tronomiques, ferait annuellement connaître à l'Église de Rome le jour des calendes ou des ides auquel Pâques devait être célébré, afin que toute l'Église fût avertie par l'autorité apostolique (de l'évêque de Rome) du véritable jour de Pâques (1). » Ainsi le concile donna la préférence au calcul de l'Église d'Alexandrie et prit en même temps l'unique voie qui pouvait amener l'uniformité, Alexandrie calculant le jour de Pâques, Rome annonçant ce terme fixe à toute l'Église (2). Ceci est confirmé par ces mots de S. Ambroise (3) : « Le concile de Nicée, après avoir pris l'avis de plusieurs mathématiciens intelligents et sûrs, adopta le cycle solaire de dix-neuf ans. » Celui d'Alexandrie était précisément le cycle de 19 ans, qui fut ainsi de fait sanctionné par le concile. Du reste, même après le concile de Nicée, il y eut encore maintes différences dans la célébration de la Pâque. Rome et Alexandrie même ne furent pas toujours d'accord, car l'ordonnance qui avait arrêté que l'Église d'Alexandrie calculerait le temps pascal, et que celle de Rome le promulguerait, ne fut pas observée par les Alexandrins, ou bien leur calcul ne fut pas suffisamment suivi par les Romains. Il est de fait, et l'ancienne table pascale qu'on voit dans Ideler (4) le prouve, que dans Rome, avant et après, on observa le cycle de 84 ans, lequel s'éloignait en plusieurs points du calcul alexandrin et aboutissait par là même souvent à une autre date pour le jour de Pâques.

1° D'abord le cycle de 84 ans calculait Pâques d'après les épactes et d'après

(1) *Prolog. paschalis* de S. Cyrille, dans le P. Pétau, *Doctrin. tempor.*, t. II, append., p. 502.

(2) *Voy. CYCLE.*

(3) *Epist. ad Episcopos per Æmil.*, opp., t. I, p. 880.

(4) II, 249.

la 1^{re} féerie de janvier, par conséquent autrement que les Alexandrins.

2° Il plaçait la nouvelle lune un peu plus tôt, tandis qu'elle était trop reculée par les Alexandrins.

3° Il fixait l'équinoxe au 18, et non, comme les Alexandrins, au 21 mars.

4° Il partait du principe que, si la pleine lune tombe un samedi, Pâques ne devait pas être célébré immédiatement le lendemain, comme le faisaient les Grecs (et comme on le fait encore).

Il arriva par là que souvent les Romains célébraient leur pâque dans un autre temps que les Alexandrins, et même que les Milanais, qui se réglaient d'après Alexandrie. On en vint à des négociations relativement à cette divergence en 387, car, cette année-là, les Romains célébraient Pâques le 21 mars, tandis que les Alexandrins, qui n'admettaient l'équinoxe qu'à dater du 21 mars, la célébraient cinq semaines plus tard, c'est-à-dire le 25 avril. Théodose le Grand ayant demandé à l'évêque Théophile d'Alexandrie des explications sur cette différence, Théophile répondit à ce désir et rédigea, en s'appuyant sur les principes connus d'Alexandrie, une table pascale dont on n'a conservé que le prologue (1).

Cyrille d'Alexandrie abrégéa la table pascale de son oncle Théophile et donna une table pour 95 ans, allant de 436 à 531 après J.-C. En outre il démontra, dans une lettre adressée au Pape, en quoi consistait l'erreur du calcul des Latins. Il s'ensuivit que Léon I^{er} conforma le calcul romain au calcul d'Alexandrie. Mais il faut surtout remarquer que vers ce temps prévalut une opinion contraire à celle des anciens Pères, savoir que le Christ avait encore mangé l'agneau pascal le 14 Nisan, qu'il était mort le 15 (et non le 14 comme l'admettaient les anciens), qu'il était de

(1) Ideler, II, 254.

meur é enseveli le 16 et était ressuscité le 17. C'est ce qu'explique en détail Protérius, évêque d'Alexandrie vers le milieu du cinquième siècle (1).

En 457 Victorius d'Aquitaine, à la demande de l'archidiacre romain Hilaire, fit une nouvelle tentative pour rapprocher le calcul de Rome de celui d'Alexandrie, et, lorsque Hilaire devint Pape, il introduisit vraisemblablement ce calcul.

Dans ce nouveau cycle les nouvelles lunes étaient exactement déterminées, les plus grandes différences entre les Latins et les Alexandrins évitées, de sorte que la pâque latine ne différait plus, ou presque plus, de la pâque alexandrine. Dans le cas où le jour des ides était un samedi, Victorius ne décidait pas si la pâque devait être célébrée le dimanche suivant (avec les Alexandrins) ou plus tard. Il mit les deux dates dans son tableau et voulut abandonner au Pape la décision des cas particuliers (2).

Malgré cela il y avait encore des différences, et ce fut *Denys le Petit* (3) qui eut le mérite de donner aux Latins, en s'appuyant sur le cycle de 19 ans, une table pascale qui répondit complètement au calcul alexandrin et qui introduisit ainsi l'harmonie dans la pratique de la pâque. Rome et presque toute l'Italie adoptèrent son calcul, tandis que dans les Gaules on conserva à peu près partout le canon de Victorius, et que les Bretons maintinrent le cycle de 84 ans, avec un perfectionnement dû à Sulpice Sévère (4). Lorsque l'hépatarchie eut été christianisée par les missionnaires romains, les nouveaux convertis adoptèrent le calcul de Denys, tandis que les anciens Chrétiens bretons du pays de Galles conservè-

rent la vieille coutume et donnèrent ainsi naissance à la fameuse controverse pascale des Bretons, qui fut importée dans les Gaules par l'intermédiaire de Colomban (1). Ce ne fut qu'en 729 que la majorité des anciens Bretons admit le cycle de 19 ans. Il avait été adopté en Espagne, peu après la conversion de Reccared. Au temps de Charlemagne il l'emporta en Occident sur toutes les contradictions et unit ainsi toute la Chrétienté dans une même pratique, les quartodécimans de leur côté ayant disparu.

Après le concile de Nicée un certain nombre de quartodécimans avaient continué à célébrer Pâques à leur ancienne manière et avaient obligé par là le concile d'Antioche, de 341, de menacer des peines canoniques la pratique quartodécimane (2). Mais ces menaces n'eurent pas toute l'efficacité désirable. Au contraire nous apprenons de la bouche d'Épiphane (3) que de son temps, c'est-à-dire 400 apr. J.-C., il y avait encore beaucoup de quartodécimans, qui eux-mêmes étaient divisés entre eux.

Ils sont orthodoxes dans la foi, dit Épiphane (4), mais ils sont attachés à des fables judaïques, c'est-à-dire qu'ils s'en tiennent au mode judaïque de déterminer la pâque et se fondent sur ce passage (5) : « Maudit soit celui qui ne célèbre pas la pâque le 14 Nisan. »

Leur pratique se résume ainsi :

1. Ils ne célèbrent qu'un jour, tandis que les Catholiques célèbrent la pâque pendant toute une semaine.

2. Ils jeûnent ce jour-là, qui est celui des ides, ils jeûnent jusqu'à trois heures, par conséquent un jour entier, ce que S. Épiphane (6) désapprouve.

(1) Voy. COLOMBAN.

(2) Can. 1.

(3) *Hæres.*, 50.

(4) C. 1.

(5) *Exode*, 12, 15.

(6) C. 2.

(1) Ideler, II, 265.

(2) Id., II, 283.

(3) Voy. DENYS LE PETIT.

(4) Ideler, II, 296.

3. Une partie d'entre eux, qui se trouvait en Cappadoce, célébrait toujours la pâque le 25 mars (quelque jour de la semaine que ce fût), le Christ, d'après les (faux) actes de Pilate, étant mort le 25 mars (1).

D'autres voulaient en outre conserver le 14 Nisan autant que possible, et choisissaient par conséquent pour Pâques la pleine lune qui suivait immédiatement le 25 mars.

Les quartodécimans d'Épiphanie se distinguent par conséquent en trois classes, dont l'une déjà n'observait plus les ides et par conséquent s'éloignait assez notablement des Juifs. Quant aux autres, conservèrent-elles le calcul judaïque postérieur, on l'ignore; on peut conclure qu'elles n'étaient pas ébionites, mais qu'elles portaient de l'ancienne pratique johannite, de ce qu'Épiphanie les appelle orthodoxes. Les *Audiens* furent une secte dégénérée de quartodécimans (2).

Enfin il faut encore remarquer que la réforme du calendrier opérée sous le Pape Grégoire XIII conserva en général le calcul pascal de Denys le Petit, mais en même temps détermina bien plus nettement la pleine lune de Pâques et donna des règles pour éviter à jamais toute différence entre les dates du calendrier et celles des astronomes (3). L'application du calendrier grégorien fait que de temps à autre la fête de Pâques des Chrétiens, calculée d'après le mode chrétien, tombe le même jour que la pâque judaïque, calculée d'après le mode juif, comme par exemple ce fut le cas en 1825, ce qui est évidemment contraire au vœu du concile de Nicée, mais ce qui ne peut pas être évité sans violer la règle qui a obtenu l'assentiment général (4).

(1) C. 1.

(2) Voy. ANTHROPOMORPHITES.

(3) Voy. CALENDRIER.

(4) Voir Ideler, II, 320.

Bibliographie. L'ancienne controverse sur la pâque fut forte et vive; mais la discussion qui s'éleva plus tard parmi les savants sur le fait de la controverse pascale fut presque plus vive encore, et le point capital fut pour ainsi dire toujours négligé, en vue de certaines questions secondaires.

Le premier auteur qui envisagea sérieusement la question en elle-même fut le savant P. Gabriel Daniel, Jésuite français, en 1724. Presqu'à la même époque le professeur allemand Christophe-Aug. Heumann publia son opuscule sur la controverse pascale. Après eux Mosheim discuta de nouveau la question, mais en n'ayant égard qu'aux travaux de Daniel (il n'avait pu obtenir ceux de Heumann), et ses résultats furent adoptés par presque tous ceux qui vinrent après lui, notamment par Walch dans son *Histoire des Hérésies* (1).

La question fut derechef soulevée avec un nouvel intérêt dans ces derniers temps, à cause de son étroite liaison avec la critique des Évangiles, et notamment par l'école de Tubingue (Dr de Baur).

Ce qui a été écrit de mieux à ce sujet, c'est l'opuscule du diacre Weizel (aujourd'hui doyen de Kirchheim, dans le Wurtemberg), publié en 1848, sous ce titre : *la Solennité pascale des Chrétiens des premiers siècles*.

Cf. Rettberg, *Dissertation*, dans la *Gazette de Théol. hist.* d'Ilgen, 1832, t. II.

HÉFÉLÉ.

PAQUES (CYCLE DE). Voyez CYCLE.

PAQUES (FÊTE DE). Cette fête, consacrée à la mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est, quant au rang, la première des fêtes de l'année ecclésiastique, *solus dies ma-*

(1) T. I, p. 660.